

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 9 BIS AA

N° 1202

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1202

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

-----

#### ARTICLE 9 BIS AA

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 9 *bis* AA car le Gouvernement a déposé au Conseil d'État un projet de décret concernant l'attribution des permis de conduire aux expatriés qui devrait répondre au problème posé par les promoteurs de l'article 9 *bis* AA.